

hautes études
Sorbonne
arts et métiers



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-Verbal de la séance du 18 juin 2014

Étaient présent-e-s :

Pascal Antoine, Renaud Becot, Joachim Bitterlich, Hubert Bost (arrivé à 10h), Philippe Boutry, Laurent Carraro, Chantal Cases, Jean Da Silva, Pauline Delage, Philippe Durey, Patricia Falguières, Olivier Faron, Yves Goudineau, Claudie Haigneré, Pierre-Cyrille Hautcoeur, Philippe Hoffmann, Bernard Kahane, Julie Le Mazier, Jean-Michel Leniaud, Nathalie Loiseau, Denis Pelletier, Odile Quintin, Catherine Robin, Benjamin Salesse, Jean-Claude Waquet.

Assistaient au conseil :

Hugues Brunet, Philippe Casella, Nicolas Catzaras, Eric François (représentant Monsieur le Recteur), Jean-Gilles Hoarau, Alain Mangeol, Bruno Mengoli, Henri Pigeat, Sophie Seyer, Thierry Pardé.

Excusé-e-s :

Éric Gross (pouvoir à Jean-Michel Leniaud), Philippe HOFFMANN (pouvoir à Hubert Bost), Dominique Jacomet, Pierre Koch (pouvoir à Laurent Carraro), Henri LACHMANN (pouvoir à Denis Pelletier), Jean-Marc Lehu (pouvoir à Catherine Robin), Antoinette Le Normand-Romain (pouvoir à Philippe Durey), Bruno RACINE (pouvoir à Jean-Claude Waquet), Xavier Roy, Dominique Schnapper (pouvoir à Odile Quintin), Isabelle This Saint Jean, Michel Wieviorka (pouvoir à Pierre-Cyrille Hautcoeur).

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 4 décembre 2013.
2. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 13 mars 2014.
3. Election d'une personnalité qualifiée en remplacement de M. Didier Guillot.
4. Approbation du Compte financier 2013.
5. Statuts de la COMUE HeSam Université.
6. Contrat de la Comue HeSam Université.
7. Question diverses.

Ayant constaté que le quorum est atteint, l'administrateur intérimaire ouvre la séance par un hommage au président Jean-Claude Colliard décédé le 27 mars 2014.

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 4 décembre 2013

Denis Pelletier soumet à l'approbation du conseil le compte rendu le conseil d'administration du 4 décembre 2013, modifié selon la proposition faite lors du conseil d'administration du 13 mars. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité du conseil.

2. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 13 mars 2014

Le procès-verbal du conseil d'administration du 13 mars 2014 est approuvé à l'unanimité du conseil, sans modification.

3. Élection d'une nouvelle personnalité qualifiée en remplacement de Didier Guillot

Denis Pelletier fait état de la démission de Didier Guillot, qui siégeait conseil au titre de personnalité qualifiée et y assurait la représentation de la Ville de Paris.

Sur la proposition du bureau des chefs d'établissement, Denis Pelletier soumet au conseil la candidature de Madame Marie-Christine Lemardeley pour succéder à Didier Guillot.

A l'unanimité, le conseil se prononce en faveur de l'entrée en son sein de Madame Marie-Christine Lemardeley au titre de personnalité qualifiée.

4. Approbation du compte financier 2013 et affectation du produit de l'exercice

Denis Pelletier laisse la parole à l'agent comptable d'heSam Université, Jean-Gilles Hoarau, qui présente le compte financier 2013.

A l'issue de cette présentation, les membres du conseil ne formulant pas de question, Denis Pelletier soumet à leur approbation la délibération suivante :

« Le conseil d'Administration De l'établissement public Hautes Études Sorbonne Arts et Métiers, réuni le 18 juin 2014, arrête le compte financier 2013 à la somme de 15 555 800 euros en dépenses dont 22 312 euros de dépenses d'investissement et 16 304 428 euros en recettes et le résultat excédentaire de 771 331 euros est affecté à la réserve. »

La délibération sur le compte financier et l'affectation du produit à la réserve est adoptée à l'unanimité du conseil.

5. Statuts de la ComUE heSam Université

Denis PELLETIER présente l'état de la discussion entre les chefs d'établissement d'heSam Université à propos des statuts de la ComUE.

Une « commission statuts », formée d'experts désignés par les chefs d'établissement d'heSam réunis en bureau, et travaillant sur la base des recommandations également formulées en bureau, a remis au début du mois de mars un texte d'étape qui a suscité de multiples critiques de la part de plusieurs chefs d'établissement de la ComUE. Depuis lors, et malgré les efforts des uns et des autres, la situation est demeurée bloquée. Une réunion des chefs d'établissement d'heSam au ministère, en présence de Madame la Directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle et de Monsieur le Recteur de Paris, chancelier des Universités, a eu lieu le 28 avril. Un séminaire de travail a été organisé le 2 mai entre les chefs d'établissement d'heSam. Une réunion au ministère de la Culture et de la communication, avec les établissements d'heSam dépendant de ce ministère, s'est également tenue.

Devant les blocages internes, le ministère a accepté de nommer MM Jacques Bourdon, conseiller d'établissement d'heSam et Jean-Richard Cytermann, directeur du service de l'IGAENR, pour une mission de médiation entre les établissements. Les médiateurs ont rencontré chacun des chefs d'établissement, ainsi que les responsables de la ComUE et le Recteur. Le débat se concentre essentiellement sur deux points : la représentation des établissements au sein du futur conseil d'administration de la ComUE, et les modalités d'élection des représentants élus au sein du conseil académique. Le retour de la médiation est annoncé pour le jeudi 26 juin. Il est donc peu probable qu'heSam puisse adopter ses statuts selon le calendrier initialement posé, c'est-à-dire au plus tard à la mi-juillet.

Une discussion s'ouvre autour de la question des statuts.

M. Jean Da Silva fait part des inquiétudes des personnels d'heSam devant la situation présente. Il souligne que la structuration du paysage universitaire parisien est mal adaptée au cadre réglementaire imposé par la loi ESR de juillet 2013, et regrette l'insuffisante transparence des débats sur les statuts. Il lit au conseil la motion adoptée à l'unanimité par le Congrès de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne :

« Le congrès de l'université Paris 1 Sorbonne tient à exprimer son inquiétude sur le projet Comue-HeSam Université tel qu'il se dessine. Il dénonce l'opacité dans laquelle ces phases de rédaction sur les statuts sont conduites ainsi que les exigences formulées voire les pressions exercées par le ministère et le rectorat. Ouverte par tradition à des coopérations avec d'autres établissements de l'enseignement de recherche, l'université de Paris 1 attire l'attention du Ministère sur l'impossibilité de construire dans le calendrier imparti, des projets associant véritablement la communauté universitaire sur la base des objectifs scientifiques et pédagogiques élaborés collégialement et démocratiquement dans l'intérêt du service public d'enseignement supérieur et de recherche ».

Jean Da Silva s'interroge sur la possibilité d'un statut dérogatoire pour heSam Université. Il souhaite que l'ensemble des personnels et des usagers puissent être associés à l'élaboration des statuts de la ComUE.

Olivier Faron rappelle l'urgence pour heSam de se doter de statuts et d'élaborer un contrat de site. Ce que d'autres ComUE parviennent à faire, heSam doit le faire aussi, si nous voulons que nos établissements obtiennent des postes dans le cadre de la contractualisation.

Représentante des usagers, Julie Le Mazier s'associe à la motion votée par le Congrès de l'Université Paris I-Panthéon-Sorbonne, s'interroge sur le calendrier des opérations en cours et regrette le manque de transparence et d'information régulière concernant la préparation des statuts

Directeur de l'École nationale des Chartes, Jean-Michel Leniaud rappelle que la nécessité que les statuts soient adoptés par le conseil d'administration d'heSam ainsi que par les instances de chaque établissement de la ComUE rend l'échéance de la mi-juillet tout à fait improbable.

Président de l'Université Paris I – Panthéon-Sorbonne, Philippe Boutry nuance l'opacité prêtée aux débats sur les statuts : dans chaque établissement, il est largement fait état des enjeux et des difficultés rencontrées. Il rappelle toutefois à la nécessité d'être attentif aux communautés d'enseignants-chercheurs et de chercheurs, aux personnels administratifs, aux usagers. Il rappelle son attachement au choix d'un scrutin direct pour l'élection des conseils de la ComUE. Il souhaite qu'un compte rendu de la médiation soit diffusé dans les établissements aussitôt que celle-ci sera achevée.

6. Contrat de site de la ComUE heSam Université

Denis Pelletier rappelle qu'heSam doit normalement parvenir à finaliser pour la mi-juillet le texte d'un contrat de site qui engagera la ComUE pour les années 2014-2018. Ce document sera complété par des volets d'établissement directement négociés par les établissements de la ComUE avec le pôle de contractualisation du ministère. Les attributions de postes, dans le cadre de la contractualisation 2014-2018, seront faites à l'échelle de la ComUE, même si les postes eux-mêmes seront affectés aux établissements. Le lien existant entre l'élaboration du contrat de site et la rédaction des statuts fait que les difficultés concernant l'une pèsent logiquement sur l'autre : dans ce domaine aussi, heSam est actuellement en difficulté.

Au cours de la discussion qui a été conduite le 7 mai avec le pôle de contractualisation du ministère, sur la base du texte de « trajectoire de site » présenté au conseil d'administration précédent, un certain nombre d'éléments ont toutefois déjà été mis en évidence : le projet numérique d'heSam est bien évalué et apparaît comme un point fort ; le ministère insiste sur la nécessité d'un engagement collectif d'heSam dans le projet Campus Condorcet, où ses établissements sont majoritaires ; le volet « recherche » est considéré comme un des points forts d'heSam, articulé sur le programme PNM ; le volet « formation » a donné lieu à un échange sur la nécessité de renforcer l'attractivité internationale de la ComUE, notamment au niveau doctoral, et sur l'harmonisation de l'offre de masters ; le ministère sera attentif aux travaux en cours sur les parcours doctoraux spécifiques pour les conservateurs et pour les énarques ; le volet « valorisation » est jugé insuffisamment développé ; le versant « Industrie et territoires » suscite un intérêt particulier, de même que le centre Michel Serres et le projet de Master « Ingénierie en sciences sociales ».

Au cours du débat qui suit, l'accent est mis la nécessité de mieux associer les personnels à l'élaboration du contrat de site, de s'appuyer davantage sur les LabEx qui seront déjà des lieux de rencontre entre enseignants-chercheurs de différents établissements de la ComUE. Il est demandé qu'une « feuille de route » claire soit fournie aux commissions heSam qui sont engagées dans l'élaboration de la trajectoire scientifique. Denis Pelletier rappelle que si les responsables d'heSam ont le souci que l'information circule le plus efficacement possible au sein de la ComUE, ils ne souhaitent pas se substituer aux présidents et directeurs, qui doivent garder la maîtrise de la communication au sein des établissements dont ils ont la responsabilité.

Les deux derniers points n'appelant pas de vote, Denis Pelletier propose aux membres du conseil de passer aux questions diverses.

7. Questions diverses

Denis PELLETIER demande s'il y a des questions diverses.

Benjamin Salesse demande s'il serait possible que la ComUE prenne la responsabilité d'une politique en direction des personnes handicapées, par exemple en achetant des logiciels adaptés aux malvoyants, en les mettant à disposition dans les conditions acceptables tant pour la tenue des examens que pour le travail personnel. Denis Pelletier souligne que le volet « vie étudiante » du projet de contrat de site est de fait peu nourri. Philippe Casella propose de s'appuyer sur les « commissions handicap » des différents établissements pour développer des actions communes.

Denis Pelletier renouvelle l'engagement de rendre public les résultats de la médiation de MM Jacques Bourdon et Jean-Richard Cytermann aussitôt qu'elle sera achevée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.